

Émetteur

Adressé à

AUDIS SN

3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868

Email: contact@audis.fr

CAFES TAINE

Facturation
2 RUE DE PICARDIE
60190 ARSY

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3001 - CAFE 100% ARABICA X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011100)	5,5%	58,83	2	30%	82,36
3002 - CAFE 100% ARABICA SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	59,73	2	30%	83,62
3005 - ESPRESSO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011100)	5,5%	64,95	1	30%	45,47
3030 - CAPPUCCINO CARAMEL X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	68,70	2	30%	96,18
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	68,70	1	30%	48,09
3026 - CAPPUCCINO SUCRE (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	70,36	1	30%	49,25
3058 - THE VERT MENTHE SACHET X25GOB CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	72,84	1	30%	50,99
3050 - THE CITRON INSTANT SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21012098)	5,5%	59,70	1	30%	41,79

Conditions de règlement:	Règlement à 30 jours	Total net avant remise	711,07
Mode de règlement:	Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)	Remise totale	213,32
		Total HT	497,75
		Total TVA 5,5%	27,37
		Total TTC	525,12
		Payé	525,12
		Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
24/07/2026	525,12	Ordre de prélèvement	7260705

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf